

Le Canada et l'Afrique. Des relations directes ont d'abord été établies avec les anciennes colonies britanniques d'Afrique à mesure qu'elles accédaient à l'indépendance au sein du Commonwealth. Puis, les contacts et les relations diplomatiques avec les nouveaux États francophones d'Afrique ont pris de plus en plus d'envergure en raison de l'importance accrue qu'attache le gouvernement canadien à la culture française au Canada et de l'influence des pays francophones d'Afrique dans la conduite des affaires de leur continent. Le Canada entretient actuellement des relations diplomatiques avec la plupart des États indépendants d'Afrique et il maintient des missions permanentes dans 14 pays. L'évolution des relations bilatérales du point de vue diplomatique et commercial est allée de pair avec l'élaboration d'un programme important d'aide canadienne à l'Afrique. C'est ainsi qu'en 1971-72 plus de 107 millions de dollars ont été consacrés à l'aide aux pays d'Afrique et 129 millions sont engagés pour 1972-73.

Le Canada et l'Extrême-Orient. Depuis longtemps le Canada entretient d'importantes relations, tant privées qu'officielles, avec certains États d'Asie. Auparavant, ces contacts n'intéressaient qu'un petit groupe de Canadiens et avaient une portée limitée, mais durant la dernière décennie le Canada est devenu de plus en plus conscient de sa situation en tant que pays du Pacifique comme de l'Atlantique. A l'heure actuelle, il entretient des relations diplomatiques avec 20 pays d'Asie et il a des missions diplomatiques résidentes dans 13 pays.

Bien que certains liens soient de caractère historique et traditionnel, comme dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, bon nombre des nouvelles relations étaient à l'origine de nature économique, c'est-à-dire rattachées à l'accroissement du commerce et de l'aide au développement. L'importance de l'Asie sur le plan commercial apparaît clairement si l'on considère par exemple que le Japon occupe à l'heure actuelle le troisième rang parmi les partenaires commerciaux du Canada. L'exposition commerciale du Canada à Pékin en août 1972 et sa participation à la Troisième Exposition asiatique à New Delhi en octobre-novembre 1972 ont accentué sa prise de conscience des possibilités qu'offre l'Asie. Les relations avec les pays qui bordent le Pacifique prennent de plus en plus d'importance, comme en témoignent la révision en 1970 de la politique étrangère du gouvernement à l'égard de la région du Pacifique et la multiplication des rencontres entre des ministres et fonctionnaires canadiens et leurs homologues d'autres pays. Les objectifs à long terme de coopération et de développement sont essentiels à la croissance future et à la stabilité de la région. Le Canada a manifesté son intérêt à cet égard en participant au Plan de Colombo, en adhérant à la Banque asiatique de développement et en agissant comme observateur officiel au sein de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Une proportion importante de l'aide canadienne a été affectée aux pays en voie de développement de l'Asie et le gouvernement a exprimé son désir de contribuer aux efforts d'après-guerre visant à la reconstruction économique du Vietnam et des autres pays de l'Indochine. Le Canada a participé à diverses entreprises des Nations Unies en vue de restaurer la paix en Asie, notamment à l'activité des Nations Unies en Asie du Sud et en Corée. En sa qualité de membre de la première Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine, le Canada continue à maintenir des délégations au Vietnam et au Laos, et cet aspect de son engagement en Asie est renforcé par sa participation à la nouvelle commission de contrôle.

Le Canada et la Banque asiatique de développement. Le Canada est membre de la Banque asiatique de développement, créée en 1966 et dont les articles constitutifs s'inspirent essentiellement de ceux de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Le capital social souscrit à la Banque est de 1.005,4 millions de dollars É.-U., dont la moitié a été versée durant la période quinquennale 1966-70. Le solde des souscriptions des pays membres sert de garantie rachetable que la Banque peut utiliser pour vendre ses obligations sur les marchés mondiaux de capitaux. Les pays asiatiques, notamment le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont souscrit 625,4 millions de dollars É.-U. et les pays non asiatiques, les 380 millions restants. La contribution initiale du Canada était de 25 millions de dollars É.-U., dont 12,5 millions, qui représentent le montant à verser, ont été libérés. En novembre 1972 la Banque a approuvé une augmentation de 150% du capital social autorisé; la part du Canada se chiffrera à 37,5 millions de dollars É.-U., dont 20% à verser.

Pour ce qui est de ses opérations ordinaires, qui sont financées grâce au capital social libéré ou à toute autre ressource obtenue sur les marchés mondiaux de capitaux, la Banque compte suivre la même politique que la Banque mondiale en prêtant à des taux d'intérêt suffisamment élevés pour maintenir son propre pouvoir d'emprunt. En décembre 1972, le taux